



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la consolidation des mesures urgentes pour le parascolaire - Bevaix et Saint-Aubin

1. Préambule

Le présent rapport a pour objectif une demande de consolidation des mesures prises en urgence par les autorités de la précédente législature concernant la problématique de la capacité d'accueil du parascolaire dans certains villages de notre commune.

2. Rappel

La rentrée 2020 a été particulièrement difficile à Saint-Aubin, Gorgier et Bevaix concernant les places d'accueil parascolaire.

Alors que le nombre d'enfants nouvellement scolarisés en 1^{ère} HarmoS reste stable au sein des collèges, le nombre de demandes d'accueil parascolaire semble en constante augmentation (pour une analyse des causes de cet état de fait, voir point 5). Votre autorité avait soutenu par une large majorité une recommandation socialiste demandant au Conseil communal de prendre en main cette situation.

Des solutions ont pu être trouvées dans l'urgence pour Saint-Aubin (en augmentant la capacité d'accueil de +10 places pour une année) et à Bevaix (+12 places pour une année).

Malgré un délai très court pour la création de ces 22 places, toutes les démarches au niveau cantonal, ainsi que l'engagement du personnel d'encadrement pour assurer un accueil de qualité ont pu être faits : nous avons augmenté de 1,2 EPT le personnel éducatif formé pour l'encadrement des enfants, ainsi que de 0,10 EPT l'aide de cuisine à Bevaix. Toutes ces personnes ont un contrat à durée déterminée de 1 année jusqu'à fin juillet 2021.

Pour Gorgier, une solution sera trouvée d'ici la rentrée scolaire 2021 car des travaux d'aménagement sont en cours dans l'ancien bâtiment de l'administration communale (voir procès-verbal du Conseil général du 14 septembre 2020).

3. Base légale

La loi cantonale sur l'accueil des enfants précise un but à son article 1, lettre e) qui est d'encourager le développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30 % pour le préscolaire et d'au moins 20 % pour l'accueil parascolaire.

La même loi, dans son article 11, stipule que chaque commune veille à la réalisation des taux de couverture sur son territoire.

Le taux de couverture de La Grande Béroche pour le parascolaire se situe à 22 %. On est bon élève par rapport à certaines communes du canton.

La loi actuelle est en cours de révision et le taux de couverture demandé risque de passer à 30 % dans les années à venir. Si cela se confirme, il appartiendra à la commune de proposer les places d'accueil supplémentaires.

4. Aperçu des structures d'accueil de La Grande Béroche

1. La Noisette magique à Vaumarcus

Elle a été créée sur l'initiative de parents et était gérée par une association privée subventionnée jusqu'en juillet 2018. Elle a été communalisée en août 2018. Cette structure a une capacité d'accueil maximale de 12 places. Elle est ouverte de 11h15 à 18h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi. EPT : 0,7

2. La Parenthèse à St-Aubin

A une capacité d'accueil « normale » de 30 enfants par journée. Pour les tables de midi, nous avons également 10 places d'accueil au sein du home de La Perlaz, qui nous livre les repas.

Est ouverte de 7h00 à 8h15, puis de 11h45 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la journée entière, ainsi que le mercredi matin avant l'école : 7h00-8h15.

EPT : 2,1, ainsi qu'un mandat de la Perlaz pour la « surveillance des 10 enfants de la table de midi », soit CHF 5'700.- / année.

Depuis le mois d'août 2020, nous avons une capacité d'accueil augmentée de 10 enfants en utilisant des locaux utilisés également par le Cercle scolaire (ancien appartement du concierge). Engagement d'un poste à 0,6 EPT en CDD jusqu'à fin juillet. Pour cette structure, nous demandons à votre autorité la consolidation de 0,6 EPT pour l'encadrement ainsi que l'augmentation de 0,1 EPT pour la conciergerie pour la rentrée 2021-2022.

Total pour la Parenthèse pour l'année scolaire 2021-2022 : 2,7 EPT pour l'encadrement et 0,1 EPT pour la conciergerie.

3. Le Trait d'union à Gorgier

A une capacité d'accueil de 38 enfants. Un projet d'agrandissement avec transformation des locaux de l'ancienne administration de Gorgier est en cours. Le crédit de transformation et les EPT pour assurer le fonctionnement de cette structure ont été validés par les autorités de la précédente législature. L'ouverture de ce site est prévue pour la rentrée 2021-2022.

Le trait d'union est ouvert de 7h00 à 7h55, puis de 11h25 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi de 7h00 à 7h55 et de 11h25 à 13h45.

EPT : 2,45

Le Conseil général, lors de sa séance du 14 septembre 2020, a validé le crédit de transformation de CHF 279'600.- de l'ancienne administration communale de Gorgier pour l'extension de la structure d'accueil du Trait d'union à Gorgier, créant ainsi 24 nouvelles places (12 places en continu pour le cycle 1 et 12 places pour les tables de midi en cycle 2) en validant l'augmentation de 1,65 EPT (0,9 EPT de personnel diplômé, 0,55 EPT pour personnel auxiliaire et 0,2 EPT pour la conciergerie). La capacité d'accueil maximale du Trait d'union à Gorgier sera donc en août 2021 de 62 places. Cette augmentation de postes permettra également d'étendre l'horaire d'ouverture du Trait d'union en offrant aux familles de Gorgier la possibilité de placer leurs enfants le mercredi après-midi en continu (actuellement la structure ferme à 13h45 et de nombreux parents ont des soucis de garde pour le mercredi après-midi).

EPT prévu pour l'année scolaire 2021-2022 : 3,90 EPT pour le personnel d'encadrement et 0,2 EPT pour la conciergerie.

Pour la rentrée scolaire du mois d'août 2021, nous avons reçu une demande d'accueil pour un enfant à besoins spécifiques, c'est-à-dire que cet enfant ne présente pas une autonomie qui lui permette de suivre les activités du parascolaire dans un grand groupe d'enfants. Cet enfant est par ailleurs scolarisé au sein du collège de Gorgier. Selon la directive cantonale n°12, le surcoût lié à l'engagement d'une personne pouvant prendre en charge l'accueil de cet enfant est pris en partie par les instances cantonales, mais une partie reste à la charge de la commune.

4. La structure d'accueil de Bevaix

C'est la seule structure qui offre un accueil durant tous les temps hors temps scolaires des enfants. Elle est ouverte les lundis, mardis et jeudis de 7h00 à 8h00 et de 11h25 à 18h00 et les mercredis et vendredis de 7h00 à 18h00 en continu. Dès la rentrée du mois d'août 2019, nous avons proposé à des familles d'autres villages de la commune de pouvoir profiter de cet accueil en continu : des enfants de Vaumarcus, Saint-Aubin et Gorgier sont accueillis les mercredis ou vendredis en journée complète au P'tit Matou par exemple.

Capacité d'accueil :

- 24 places pour le P'tit Matou pour les 1ères et 2èmes HarmoS. Cette année, création de 12 places supplémentaires : nous accueillons donc les 3^{ème} HarmoS au sein du P'tit Matou. Cette situation peut perdurer uniquement si une classe est libre, soit lorsqu'il n'y a que 3 classes de 1^{ère} et 2^{ème} HarmoS au sein du collège des Chatons.
- 24 places au sein du Pri'Matou pour les 3^{ème} (cette année 4^{ème} HarmoS) à 7^{ème} HarmoS. Cette nouvelle structure a ouvert ses portes lors de la rentrée d'août 2019.
- 25 places de tables de midi pour les enfants de la 5^{ème} à 7^{ème} HarmoS au sein des salles de gymnastique de Bevaix. Elles sont utilisées essentiellement les mardis et jeudis midi et dans une moindre mesure également les lundis et vendredis. L'emplacement (pas de salles réservées, donc pas de possibilités d'aménagements spécifiques pour le parascolaire), ainsi que le manque d'espace ne nous permettent pas d'être efficaces et d'accueillir le nombre maximal d'enfants par éducateur : donc une perte énorme en personnel.
- La confection des repas se fait au sein des locaux des Chatons : nous avons reçu une visite du SCAV dernièrement et lors de cette visite, ils ont fermé les yeux sur la vétusté des installations, mais ceci ne sera pas forcément possible à l'avenir. Il serait judicieux d'anticiper et de pouvoir peut-être utiliser les installations de cuisine de la nouvelle salle de Bevaix.

EPT : 5.40 pour le personnel d'encadrement, ainsi que 0,75 pour la cuisine.

Un poste à 0,6 EPT en CDD jusqu'à fin juillet avait été créé pour assurer l'accueil des 12 enfants, places d'accueil supplémentaires pour répondre à la demande urgente de la rentrée de 2020.

EPT total pour 2021-2022 : 6 EPT pour le personnel d'encadrement et 0,85 EPT pour le personnel de cuisine.

Depuis août 2020, cette structure a également engagé une personne pour l'accompagnement pour un enfant à besoins spécifiques, selon la directive n°12 (voir remarques pour la structure

d'accueil de Gorgier). De plus, comme déjà mentionné, la compensation financière n'est pas énorme et une partie de ce soutien est à charge de la commune.

5. Evolution de demandes d'accueil

L'organisation familiale et sociétale a été modifiée ces 10 dernières années. Il est à relever que dans nombre de familles, les deux parents travaillent, que ce soit par nécessité financière, ou par choix de vie ou de carrière professionnelle pour des chances égalitaires. De plus, l'éloignement des familles ou simplement des grands-parents qui sont eux-mêmes encore actifs professionnellement, fait que la possibilité de garde au sein de la famille se restreint également et donc accroît le besoin en matière d'accueil extrafamilial. De même, le nombre de familles monoparentales augmente et les attentes des familles ont également évolué dans notre société.

La demande de places d'accueil va continuer à augmenter au vu des nombreux projets de constructions de logements qui sont en cours aujourd'hui sur notre territoire. Il est à relever que des familles cherchant à s'établir ou à acheter un bien sur notre commune se sont approchées de la direction des structures parascolaires pour connaître les possibilités de placement au niveau du parascolaire : outre d'autres aspects, des modes de garde de qualité et avec des places en suffisance sont donc un des critères que les familles prennent en compte pour le choix de leur résidence. L'attractivité résidentielle de La Grande Béroche mérite que des efforts soient faits afin d'offrir des places en suffisance et de qualité au sein des structures parascolaires pour que chaque famille qui désire s'établir dans notre commune puisse concilier au mieux vie familiale et professionnelle, et ceci en toute sérénité.

Pour vous éviter de revivre la même situation que l'année précédente, la colère des parents dans les médias et les réseaux sociaux et de devoir voter des mesures urgentes, nous demandons à votre autorité une consolidation de ces mesures prises l'année dernière afin d'éviter les situations difficiles auxquelles se sont vues confrontées les familles en 2020.

6. Prévisions des besoins en places d'accueil pour la rentrée 2021-2022

Les inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022 ont débuté le mercredi 6 janvier et le délai pour le retour de ces dernières est fixé au 12 février. Les demandes sont traitées selon les priorités émises par la directive cantonale n°13, directive définissant les priorités d'admission et les parents nouvellement inscrits répondent tous à la priorité 1, à l'exception des placements opérés par l'OPE. A ce jour, les chiffres présentés sont ceux à notre disposition le 22 février 2022.

Prévisions pour la rentrée scolaire 2021-2022 pour les quatre structures parascolaires communales:

La Noisette magique à Vaumarcus:

	LUNDI		MARDI		JEUDI	
	Midi	AM ¹	Midi	AM	Midi	AM
Vaumarcus	0	0	1	3	1	2

Légendes pour le tableau :

¹ AM : après-midi (en continu et après école)

Il est à relever que ce sont essentiellement les lundis, mardis et jeudis que les places sont manquantes dans toutes les structures. Voici pourquoi les mercredis et vendredis, les chiffres ne sont pas communiqués.

En noir: le nombre de places restantes entre la demande et la capacité maximale accordée.

En rouge : Le nombre de places manquantes.

La situation à La Noisette magique à Vaumarcus, à l'exception du lundi, est cette année tout à fait normale et nous pourrons répondre à la demande d'accueil, ceci essentiellement en raison du départ de 3 enfants pour raison d'âge.

Le Trait d'union à Gorgier :

	LUNDI		MARDI		JEUDI	
	Midi	AM	Midi	AM	Midi	AM
Gorgier : si par la possibilité de création des 12 nouvelles places	-5	-3	-16	-7	-9	-3
Gorgier : 12 nouvelles places créées en août 2021	7	9	-4	5	3	9

La situation au trait d'union à Gorgier, pour cette rentrée du mois d'août'21 est sereine : À l'exception du mardi, nous pourrons répondre à la demande d'accueil des parents, ceci grâce à la création de nouvelles places votées le 14 septembre. Il restera même des places pour d'éventuelles familles emménageant dans le village ou des parents qui n'ont pas pu avoir de places lors de la rentrée 2020-2021.

Il est à relever que lors de sa séance du 14 septembre, le Conseil général a validé la création de 24 nouvelles places pour le Trait d'union (12 places en continu et 12 places pour les tables de midi). Selon nos estimations, pour la rentrée scolaire du mois d'août 2021, la demande de places n'excède pas 50 et donc nous envisageons d'engager uniquement du personnel pour la création de 12 nouvelles places et l'extension du mercredi après-midi en continu répondant à un besoin des parents. Le delta en personnel voté en septembre 2020 pourra être engagé en août 2022 selon les besoins (projets immobiliers prévus pour Gorgier qui seront achevés dans le courant du deuxième semestre 2021).

La Parenthèse à St-Aubin :

	LUNDI		MARDI		JEUDI	
	Midi	AM	Midi	AM	Midi	AM
St-Aubin : sans l'extension	-11	-21	-14	-13	-12	-11
St-Aubin : pérennisation des 10 places d'accueil	-1	-11	-4	-3	-2	-1

La première ligne montre que si nous restons à la situation qui prévalait pour l'année scolaire 2019-2020, soit 30 places (+ 10 places pour les tables de midi), la situation de la rentrée scolaire 2020-2021 sera la même : le manque de places d'accueil est vraiment très important pour St-Aubin.

Il est donc impératif de pérenniser les 10 places d'accueil créées en urgence pour la rentrée du mois d'août 2020 en accordant l'augmentation de 0,6 EPT de personnel diplômé et d'une personne en préapprentissage pour l'encadrement éducatif, ainsi que l'augmentation d'un poste de conciergerie de 0,3 EPT.

La structure d'accueil à Bevaix :

	LUNDI		MARDI		JEUDI	
	Midi	AM	Midi	AM	Midi	AM
Bevaix : sans l'extension	-11	-11	-5	-23	-4	-23
Bevaix : 12 places nouvellement créées	1	1	7	-11	8	-11

Comme pour La Parenthèse à St-Aubin, il est impératif, pour répondre à la demande en places d'accueil pour la rentrée 2021-2022, de pérenniser les 12 places créées en urgence en août 2020 par une augmentation de 0,6 EPT de personnel diplômé et 0,10 EPT de personnel de cuisine.

7. Demande formelle

Nous demandons à votre autorité de consolider les mesures urgentes prises en 2020, afin de continuer à accueillir les enfants dans des bonnes conditions tout en respectant la loi cantonale, la REGAE, dans son article 17 et les directives de l'OSAE sur l'accueil des enfants :

- Création d'un poste d'éducateur / trice à hauteur de 0,6 EPT pour la structure d'accueil de La Parenthèse à Saint-Aubin
- Augmentation d'un poste de conciergerie pour La Parenthèse de 0,3 EPT
- Création d'un poste d'éducateur/trice à hauteur de 0,6 EPT pour la structure d'accueil de Bevaix
- Augmentation du poste d'aide de cuisine à hauteur de 0,1 EPT pour la structure d'accueil de Bevaix

Remarque

La part communale résiduelle dépend de facteurs non prévisibles et pouvant varier de manière significative d'une année à l'autre (capacité contributive des parents, classification des nouveaux collaborateurs à engager, nombre d'inscriptions par demi-jours ou pour les repas de midi, etc.).

On peut toutefois évaluer l'augmentation de la masse salariale en se basant sur les données actuelles (avec un degré d'incertitude lié aux inconnues sus-mentionnées) :

Charge salariale **brute** pour le personnel éducatif et d'intendance

(Y.c. part employeur)	CHF127'000.-
./ Subventions cantonales	CHF 12'000.-
./ Estimation participation des parents	CHF 70'000.-
	<hr/>

Solde résiduel à charge pour la commune pour personnel éducatif et d'intendance	CHF 45'000.-
Charge salariale <u>brute</u> pour conciergerie	CHF 7'000.-
	<hr/>
A charge de la commune	CHF 52'000.-

Votre approbation concernant cette demande est d'une grande importance.

8. Conclusion

La pérennisation des structures d'accueil parascolaire de La Grande Béroche n'est pas un luxe mais une obligation légale. Offrir des places d'accueil au niveau parascolaire de qualité et en suffisance permet d'offrir une qualité de vie aux familles de notre commune, qui peuvent ainsi mieux concilier vie familiale et professionnelle. Cela permet également une attractivité importante pour de nouvelles familles désirant s'établir à La Grande Béroche, ceci en rapport avec les importants projets immobiliers en création sur le territoire communal.

La commission des finances a préavisé cette demande à l'unanimité lors de sa séance du 22 février 2021.

Le Conseil communal vous demande d'accepter à votre tour, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, l'arrêté relatif à la consolidation des mesures urgentes concernant l'accueil parascolaire.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Thierry Pittet

Le chef du dicastère,
Hassan Assumani

Saint-Aubin-Sauges, le 24 février 2021